

Auto-Ecole COLBERT

427, Rue Gabriel Peri - 92700 COLOMBES

☎01.47.80.48.43 – ✉Colbert92700@hotmail.fr – <https://auto-ecole-colbert.fr/>

Siret : 394 163 851 000 14 - **Code APE** : 8553Z - RCS NANTERRE

N° Agrément : A0209257360

N° d'Activité Professionnel : 11922444792

LES ENJEUX DE LA FORMATION, SON DÉROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

La conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. Aussi, la route est un espace public soumis à une réglementation spécifique.

L'objectif général de la formation à l'examen de conduite est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

Puisqu'un accident est la conséquence d'un dysfonctionnement du système homme-véhicule-environnement, la formation constitue une approche qui prend en compte ces trois composantes. En France, la route est la première cause de mort violente. La vitesse est la première cause des accidents mortels en France [31%], suivie de l'alcool, puis des stupéfiants [19% et 9%].

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante, les parcours de formation proposés nous permettront de vous guider dans votre progression avec l'aide de votre enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

Le déroulement de la formation

Au sein de votre auto-école, le dispositif pédagogique nécessaire à votre apprentissage est le suivant :

- Une évaluation préalable avant l'entrée en formation. Cette évaluation porte sur vos connaissances théoriques et vos savoir-faire en pratique. Elle est menée sur tablette ou en voiture et dure entre 50 et 60 minutes.

Cette évaluation permet l'estimation du nombre de leçons nécessaire à votre formation. Cette formation sera d'au moins 20 heures pratique pour la catégorie B sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1) et 13 heures pour la catégorie B78.

À la suite de cette évaluation, un contrat de formation est établi.

Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

Ces cours sont organisés les :

	Cours de conduite pratique
LUNDI	08H à 12H et 14H à 20H
MARDI	08H à 12H et 14H à 20H
MERCREDI	08H à 12H et 14H à 20H
JEUDI	08H à 12H et 14H à 20H
VENDREDI	08H à 12H et 14H à 20H
SAMEDI	08H à 12H

Les tests d'évaluation sont également possibles à distance avec un identifiant et un mot de passe.

Dès que vous atteignez le niveau requis vous pouvez vous inscrire à l'épreuve du code de la route.

Vous pouvez vous former en alternant la formation théorique et la formation pratique.

- Un apprentissage progressif de la conduite.

Depuis l'entrée en vigueur du REMC l'objectif général de la pédagogie au sein des formations est de donner la priorité à un apprentissage axé sur les comportements de l'élève [compréhension des règles et de leur utilité, prise de conscience des risques, auto-évaluation], au-delà du simple transfert de connaissances et de savoir-faire techniques.

- 4 compétences générales sont enseignées, ces compétences sont détaillées dans votre livret de formation. Vous allez dans un premier temps apprendre à maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible voire nul, dans un second temps apprendre à appréhender la route et circuler dans des conditions normales, puis apprendre à circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers et enfin apprendre à pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

- Chaque compétence est détaillée en sous-compétences qui sont travaillées dans différents domaines didactiques : Procédures / Risques / Influences de l'entourage et des pressions sociétales

Pour chacun des objectifs de votre programme, votre formateur mettra en place des évaluations. Pour ce faire, il vous précisera les critères et les conditions de réussite. Il vous sera ainsi possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles du livret.

En fin de leçon votre enseignant remplit votre fiche de suivi qui retrace votre progression et valide vos compétences et vous invite à remplir votre livret de formation.

En fin de formation un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

Lorsque l'ensemble des compétences requises est validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Les cours pratiques sont individuels et peuvent être dispensés par 2 enseignants.

- L'utilisation systématique du livret d'apprentissage comme outil de dialogue entre l'élève et l'enseignant.

- Le livret d'apprentissage est avant tout un outil pédagogique utilisé conjointement par l'élève et l'enseignant de la conduite pour matérialiser les objectifs et la progressivité de la formation.

- **La détention du livret d'apprentissage est obligatoire** pour toute personne apprenant à conduire un véhicule, sur les voies ouvertes à la circulation publique en vue de l'obtention du permis de conduire (art. R. 221-3 du code de la route). En cas de contrôle routier, le livret est présenté aux forces de l'ordre pour justifier de la situation d'élève conducteur avec le CERFA d'inscription en préfecture qui est joint dans le livret.

- Faire accompagner l'élève par un enseignant à chaque présentation à l'examen pratique.
- Mettre en place la formation continue de nos enseignants à chaque fois que cela est nécessaire.
- Mesurer la satisfaction de nos élèves.

Les épreuves du permis

L'examen théorique général :

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique comprend :

- . La vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- . L'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- . La présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- . Une phase de conduite effective d'une durée minimale de 32 minutes ;
- . La réalisation d'une manœuvre en marche arrière et un arrêt de précision ;
- . Des questions portant notamment sur la vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours.

Connaître et maîtriser son véhicule					Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome		
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord									
Effectuer des vérifications du véhicule									
Connaître et utiliser les commandes									
Appréhender la route									
Prendre l'information									
Adapter son allure aux circonstances									
Appliquer la réglementation									
Partager la route avec les autres usagers									
Communiquer avec les autres usagers									
Partager la chaussée									
Maintenir les espaces de sécurité									
Sous-totaux									
Conduite économique et respectueuse de l'environnement									
Courtisane									
Total général									

ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

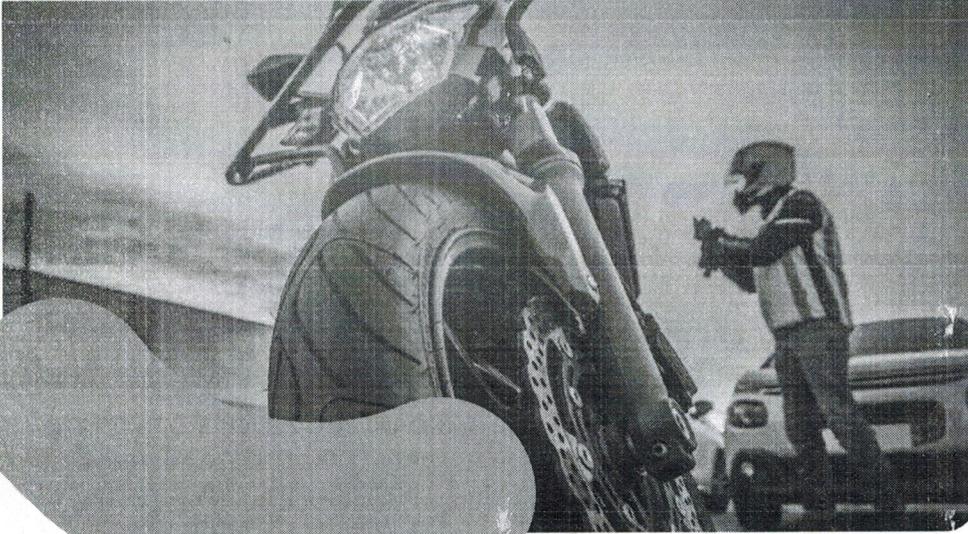
Permis de conduire - A1-A2

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LE PERMIS DE CONDUIRE.

Quels sont les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire ? Comment se déroule la formation ? Quelles sont les conditions de passage des épreuves ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : AUTO-ÉCOLE COLBERT.
Téléphone : 06.03.61.77.34 E-mail : colbert92700@hotmail.fr



Horaires d'ouverture

- Lundi 8^h-10^h - 14^h-20^h
- Mardi 8^h-10^h - 14^h-20^h
- Mercredi 8^h-10^h - 14^h-20^h
- Jeudi 8^h-10^h - 14^h-20^h
- Vendredi 8^h-10^h - 14^h-20^h
- Samedi 8^h-12^h

Cachet de l'auto-école
Auto-École COLBERT
 427 rue Gabriel Péri
 92700 COLOMBES
 Tél.: 01 47 80 48 43
 SIRET : 394 163 851 00014

ENJEUX et déroulement de la formation

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail.

Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés au risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases : la première hors circulation, la seconde en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.



L'ÉPREUVE THÉORIQUE MOTO (le code)

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant la diffusion de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

Votre code est valable pendant 5 ans.

L'examen PRATIQUE

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez atteint pour circuler en toute sécurité.

Les épreuves pratiques ont pour but de vérifier que vous avez acquis les compétences nécessaires pour conduire seul, sans mettre en danger votre sécurité ou celle des autres.

Le résultat de l'épreuve hors circulation est communiqué à l'issue de la prestation et celui de l'épreuve en circulation est communiqué 48 heures après.

À l'issue de l'épreuve, le résultat est noté sur le CEPC (Certificat d'Examen du Permis de Conduire) et envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire.



L'ÉPREUVE HORS CIRCULATION

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage.

L'épreuve dite du plateau s'effectue sur la piste d'examen de votre département. Choisissez bien vos points de repère lors de vos entraînements pour ne pas être perturbé par le changement de piste.

Enchaîner l'ensemble des exercices les uns après les autres

2 essais pour réaliser l'ensemble des exercices

Si échec pendant l'un des exercices, le deuxième essai repart du déplacement sans l'aide du moteur.

Pour obtenir un résultat favorable à cette épreuve, vous devez obtenir un A ou un B.

Si vous avez un C lors du premier essai, vous avez un deuxième essai.

L'ÉPREUVE CIRCULATION

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux, plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

LE PROGRAMME de formation

COMPÉTENCES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation	<ul style="list-style-type: none">· Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.· Connaître la conception de la moto : ses principaux organes, les principales commandes.· Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).· Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine. Descendre de la machine en sécurité.· Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.· Monter et rétrograder les rapports de vitesse.· Maîtriser la réalisation d'un freinage.· Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.· Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).· Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).· Maîtriser les techniques d'inclinaison.· Réaliser un freinage d'urgence.
Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	<ul style="list-style-type: none">· Connaître et respecter les règles de circulation.· Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).· Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.· Adapter l'allure aux situations.· Tourner à droite et à gauche en agglomération.· Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.· Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none">· Évaluer et maintenir les distances de sécurité.· Croiser, dépasser, être dépassé.· Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.· Communiquer avec les autres usagers.· Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.· Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.· S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.· Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.· Connaître la signalisation spécifique et les règles relatives à la circulation inter-files : types de routes et voies de circulations autorisées, types de véhicules, vitesses autorisées, comportements à adopter, cas d'interdiction. Savoir la pratiquer dans les départements expérimentaux et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent. Dans ce cas, l'apprentissage insiste sur : la recherche d'indices et la perception des risques, la communication avec les autres usagers, le respect des distances de sécurité, l'adaptation de l'allure, notamment en fonction de la vitesse des véhicules dépassés.· Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.· Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels tunnels, ponts, ...
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none">· Suivre un itinéraire de manière autonome.· Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie.· Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.· Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir.· Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aide à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).· Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.· Pratiquer l'écoconduite.